

« TROPHEES SENIORS » 2010 CAHIER des CHARGES

1. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences
- disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné
- être informatisé avec le logiciel fédéral « ELKA », avec modem aux normes FFGolf

Le Club doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

2. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Trophées Seniors antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- avoir 50 ans révolus pour les Dames et 55 ans révolus pour les Messieurs au premier jour de l'épreuve (date anniversaire au plus tard la veille du premier jour de l'épreuve)
- être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf en compétition.

Le certificat médical doit avoir été enregistré à la FFGOLF à la date limite des inscriptions, faute de quoi : L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUEE LORS DU CONTROLE DES INSCRITS.

Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

3. LIGUE

La Ligue a toute autorité pour surveiller la mise en application et le respect de ce cahier des charges, et éventuellement le modifier.

Un Club n'acceptant pas les prérogatives de la Ligue aura son Trophée Seniors suspendu même en cours de saison.

4. ARBITRAGE

Le club organisateur pourra prévoir la présence d'un arbitre ou d'un organisateur d'épreuves de club, en accord avec la Ligue.

Les frais des arbitres et des organisateurs d'épreuves de club (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club et intégrant, s'il y en a, l'arbitre et l'organisateur d'épreuves de club.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Voitures : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres deux voitures minimum.

Si le Club organisateur le désire, il peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/7 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires que le Club fixera.

Recording: une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Le jeu lent)

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule Stroke Play.

Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de leur Trophée Seniors, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer à l'épreuve ainsi nommée.

Limitation du Champ des joueurs:

Index Maximum: **Dames : 18.4 Messieurs 15.4**, Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 10% du champ des joueurs. (Pour ces Wild cards, index max 18.4 Messieurs et 21.4 Dames).

Si le Club organisateur souhaite restreindre le champ des joueurs, il le fera en abaissant l'index maximum autorisé. Pour ce faire, il devra toujours respecter l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames. Si le champ des joueurs est toujours trop important, les joueurs seront retenus en prenant en compte d'abord l'ordre du mérite Seniors, l'index puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Découpage des séries :

Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve, **mais toutes les séries doivent faire partie du Trophée Seniors**. De plus, il est impératif que, pour chacun des sexes considérés, **tous les joueurs du Trophée Seniors partent des mêmes marques de départ et le même jour**.

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Les départs devront se faire du trou n°1 ou de deux tees de départ (exemple : tees n°1 et n°10) pour les épreuves de 3 tours et plus. L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes. Les départs en shot gun peuvent être utilisés, mais ne sont pas recommandés (nombre de joueurs maximum : 72)

- Lors du premier tour, le tirage des départs peut se faire, soit par tranches horaires, en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque tranche, soit dans l'ordre croissant ou décroissant des index (pas de groupes mixtes).

Marques de départ :

Repères 2 (Blancs) ou 3 (Jaunes) pour les Messieurs et repères 4 (Bleus) ou 5 (Rouges) pour les Dames, **selon les caractéristiques du terrain et les conditions de jeu. Toutes les séries partent des mêmes repères.**

Classements :

Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Dans le cas d'un Trophée Seniors comportant plusieurs séries, **les vainqueurs du Trophée Seniors seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score de toutes les séries.**

Départage :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play-off «trou par trou». En cas d'impossibilité absolue de play-off, le classement avec départage informatique deviendra officiel.

8. JEU LENT

Se référer au règlement du vade-mecum sportif.

9. DATES

Les dates des Trophées Seniors ne pourront être modifiées par les Clubs organisateurs et les Ligues après le **15 janvier 2010**.

10. DROITS D'ENGAGEMENT ET GREEN-FEES

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 70 Euros.
- pour 3 jours de compétition : 90 Euros.
- pour 4 jours de compétition : 110 Euros.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres et est bien sur libre de proposer une tarification inférieure à celle ci dessus.

11. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux règles du Statut Amateur.

12. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement être envoyés, dans un délai de 48 heures après la clôture du Trophée Seniors, depuis « Elka » au centre serveur fédéral « FLEOLE ».

13. PREPARATION DU TERRAIN

Le Comité de l'épreuve est responsable du piquetage, des règles locales, de la position des drapeaux et des marques de départ.

14. UTILISATION DES VOITURETTES

L'utilisation de voiturettes par les joueurs n'est pas autorisée.

15. POINTS NON COUVERTS PAR LES REGLEMENTS

Tous les points non couverts par les règlements des Trophées Seniors seront traités selon les dispositions des Règlements Généraux des épreuves fédérales Amateurs et des Règlements Spécifiques des épreuves individuelles. (Vade-mecum Sportif 2010).